



**AVENANT FINANCIER ET FEUILLE DE ROUTE 2022
à la convention pluriannuelle de soutien à la mobilité internationale
des Équipes artistiques et des responsables
de lieux culturels corses**

La Collectivité de Corse

22 cours Grandval - BP 215 - 20187 Aiacciu Cedex 1

Représentée par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse

Et

L'Onda - Office National de Diffusion Artistique

13 bis rue Henry Monnier, 75009 Paris

Siret : 303 574 073 00027

Représenté par M. Bernard LATARJET, Président

- VU** le règlement de l'Union Européenne n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au Journal officiel de l'Union Européenne du 26 juin 2014, notamment son article 53,
- VU** l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et l'article 1 du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001,
- VU** la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,
- VU** le code général des collectivités territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie,
- VU** la délibération n° 17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour l'action culturelle et du nouveau cadre pour le patrimoine de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 21/060 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mars 2021 adoptant le règlement des aides pour la Culture,
- VU** la délibération n° 21/149 AC de l'Assemblée de Corse du 30 septembre 2021 approuvant la convention avec l'Office national de la diffusion artistique relative à la mobilité internationale des programmateurs culturels et des compagnies corses,

- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 22/036 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} avril 2022 approuvant le budget primitif de la collectivité de Corse pour l'exercice 2022,
- VU** la convention n° 2115914SASC entre le Président du Conseil exécutif de Corse et le Président de l'ONDA du 10 novembre 2021,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : SUBVENTION 2022

En application de la convention du 10 novembre 2021, l'aide de la Collectivité de Corse (CdC) à la réalisation de la feuille de route 2022 s'élève à 10 000 € (dix mille euros).

Elle est imputée sur le programme budgétaire « Culture-Fonctionnement » programme 4423, chapitre 933, Fonction 311, Article 6574.

Le versement des fonds sera effectué en une fois à la signature du présent avenant.

ARTICLE 2 : FEUILLE DE ROUTE 2022

- **L'Onda et la CdC** s'engagent à co-financer 20 bourses de mobilités, pour des responsables de programmation en corse, vers le continent et l'international.
- **Calendrier des rencontres de l'Onda** saison 21/22 (non exhaustif) :
 - International
 - > 29 et 30 janvier / Reims / France - **Parcours Liban - Palestine / 2^{ème} étape**
 - > 22 au 31 mai / Liban et Palestine - **Parcours Liban - Palestine / 3^{ème} étape**
 - > 11 et 12 juin / Montpellier / France - **Parcours Liban - Palestine / 4^{ème} étape**
 - > **Rida internationale** - dates et lieux à venir
 - Continent
 - > 4 mars/ Caen / France - **Rida cirque**
 - > 17 mars / Auray / France - **Rida marionnettes**
 - > 18 mars / En ligne - **Rida musique**
 - > 20 au 21 avril / Pont-Audemer / France - **Rida enfance et jeunesse**
 - > juillet 2022 / Avignon / **Rencontres des partenaires de l'Onda**
- **Les Croisons-nous** : programme communiqué au fil de la saison sur des temps forts et festivals sur le continent et à l'international
 - ✓ Momix / festival JP / février
 - ✓ Montpellier danse / printemps
 - ✓ Chalon dans la rue / juillet
 - ✓ Oslo International Théâtre Festival / Norvège, mars 2022
 - ✓ Spring Performing Arts Festival / Autriche, mai 2022

- ✓ National Arts Festival / Afrique du Sud, juillet 2022
- ✓ LIFT Festival / Royaume Uni, juillet 2022
- ✓ Danse élargie / Paris, juin 2022
- ✓ Festival d'Avignon

- **Soutien aux artistes libanais** : dans le cadre du soutien exceptionnel de l'Onda à la scène artistique libanaise d'une part, et le développement de l'axe de coopération méditerranéen de la CdC d'autre part, si un artiste libanais est accueilli en résidence de création par un opérateur corse, l'Onda s'engage à accompagner systématiquement la diffusion d'un spectacle libanais dans la mesure où **la CdC et ses partenaires prennent en charge la résidence de création.**
- **Repérage de la scène corse** : l'Onda s'engage, en synergie avec le réseau corse (programmateur·rice·s et la CdC), à renforcer son repérage artistique des compagnies corses. En outre, la saison 21/22 sera mise à profit pour construire un temps de rencontre sur 22/23.

Tenue d'une Rida pour la saison 22/23 qui pourra être élargie à la Sardaigne.

- **Soutien aux structures de diffusion corses** : l'Onda s'engage à intégrer les lieux de diffusion corses y compris par le biais des aides financières pour l'accueil de spectacles français et étrangers, au travers de ses dispositifs de soutien à la diffusion (aide à la tournée territoriale, aide à la tournée d'un spectacle étranger, co-construction, co-programmation internationale, ...). Pour bénéficier de ces soutiens la structure de diffusion doit entretenir un lien avec l'Onda, et être suivie par un membre de l'équipe conseil de l'Onda.

Budget prévisionnel Convention entre la CdC et l'Onda	Total Budget	Report 2021 sur 2022		2022	
		CdC	Onda	CdC	Onda
Bourses de mobilités (20)	20 000	5000	5000	5000	5000
<i>Professionnels corses participant à des rencontres, festivals ou temps forts sur le continent</i>					
<i>Professionnels corses participant festivals ou temps forts à l'étranger</i>					
Soutien aux structures de diffusion corses pour des projets de co-construction et de co-programmation avec des artistes ou des curateurs français ou internationaux	20 000	5000	5000	5000	5000
Total Budget	40 000	10 000	10 000	10 000	10 000

Fait à le
En deux exemplaires

Bernard LATARJET
Président
de l'Office National de Diffusion Artistique

Gilles SIMEONI
Président
du Conseil exécutif de Corse

